

Conditions générales de vente

1. Application des conditions générales et particulières

Les présentes conditions générales (ci-après les « Conditions Générales ») sont applicables aux relations contractuelles entre le Client et la s.p.r.l. BON & BON (ci-après conjointement dénommés « les Parties » ou individuellement « le Client » ou « BON & BON ») et prévalent sur les éventuelles conditions d'achat du client. L'application des conditions générales et/ou particulières du Client ou de toute autre clause émanant du client est exclue, même si celles-ci sont de date ultérieure.

2. Définitions

- 2.1.** Client : la personne physique ou morale, identifiée sur le bon de commande comme étant le Client ou ayant accepté une commande par courrier et/ou par email.
- 2.2.** Contrat : les Conditions Générales et particulières de BON & BON s.p.r.l. étant entendu que les conditions particulières sont constituées par l'offre et par l'acceptation de celle-ci.

3. Offres et commandes

- 3.1.** Les offres émanant de BON & BON (ci-après « les offres » ou « l'offre ») sont valables pour une durée de 30 jours à compter de la date mentionnée sur celles-ci.
- 3.2.** Les prix sont libellés en euros, sont nets et sans remise ni escompte. Toute taxe est à charge du Client.
- 3.3.** En cas d'acceptation, les prix mentionnés sur l'offre lient le Client. Ces prix sont fixes et non révisibles, sauf accord contraire, explicite et écrit entre les deux parties.
- 3.4.** Les offres et les prix sont établis sur base des indications fournies par le Client. Toute modification de ces indications entraîne une révision des conditions proposées. Dans l'hypothèse d'une hausse, prévisible ou imprévisible, des coûts liés à l'exécution du contrat (salaires, charges sociales, matières premières,...) ou de toute circonstance entraînant des modifications dans la relation contractuelle, le prix sera adapté en fonction de ces modifications et donnera lieu à l'établissement d'une facture complémentaire.

4. Acceptation de l'offre et validation de commande

- 4.1.** L'acceptation de l'offre par le Client se fera par simple acceptation écrite par email ou par courrier ou par l'envoi à BON&BON d'une copie de l'offre, e-mail ou fax, comportant la signature du Client accompagné de la mention « pour accord ».
- 4.2.** L'acceptation de l'offre entraîne l'acceptation sans réserve des conditions générales de vente de BON&BON. Le Client renonce explicitement à ses conditions générales de vente ou d'achat éventuelles, sauf accord contraire, explicite et écrit entre les deux parties.
- 4.3.** Toute commande ne sera entièrement validée qu'une fois le paiement effectué et reçu par BON&BON.

5. Annulation de la commande et rupture anticipée du contrat

- 5.1.** Toute annulation complète ou partielle d'une offre acceptée, ou toute modification y assimilée, se fera exclusivement par écrit.
- 5.2.** En cas de résiliation par le Client avant tout début d'exécution du contrat, le Client sera redevable de 30% du prix de la commande. En cas de résiliation par le Client en cours d'exécution du contrat, le Client sera redevable du prix de la commande à due proportion de sa réalisation et des stocks commandés, sans que ce montant ne puisse être inférieur à 50% du prix de la commande tel que convenu par les parties, ceci sans préjudice de tous dommages et intérêts.

6. Facturation

- 6.1.** Toute facture émise par BON&BON est payable dans les trente (30) jours de la date reprise sur la facture.
- 6.2.** Toute contestation relative à une facture émise par BON & BON doit lui être notifiée par lettre recommandée et ce dans les huit (8) jours calendrier qui suivent la réception de ladite facture.
- 6.3.** Tout document permettant de justifier la contestation du Client devra être joint. La contestation devra en outre mentionner :
- 6.3.1.** les motifs pour lesquelles la facture est contestée
 - 6.3.2.** les produits et montants contestés
- 6.4.** L'acceptation par BON & BON d'une réduction des montants facturés se fera exclusivement par un écrit signé par une personne capable de représenter et d'engager valablement la société. Dans cette hypothèse une note de crédit sera établie et le montant indûment facturé et déjà payé par le Client lui sera remboursé dans les meilleurs délais.
- 6.6.** Toute facture non contestée dans le délai et selon les formes prévues aux articles 6.2. et 6.3 des présentes, sera considérée comme irrévocablement acceptée.

7. Paiement

- 7.1.** Sauf disposition contraire expressément prévue dans l'offre et acceptée par écrit par BON&BON, le Client payera au moment de la validation de la première commande, la totalité du montant demandé.
- 7.2.** Toute facture impayée à la date d'échéance est majorée, de plein droit et sans mise en demeure préalable, d'un intérêt moratoire à concurrence de 8% sur base annuelle du montant dû à calculer à partir de la date de facturation, et ce nonobstant les éventuelles facilités de paiement concédées par BON & BON au Client.
- 7.3.** Tout retard de paiement de la part du Client donnera lieu, de plein droit et sans mise en demeure préalable, en couverture des frais d'encaissement extra judiciaires, au paiement d'une indemnité forfaitaire à concurrence de 15% du montant dû avec un minimum de 75 Euros.
- 7.5.** En cas de retard de paiement de la part du Client, BON & BON se réserve le droit d'interrompre ou de suspendre la collaboration sans que cette interruption ne puisse donner lieu dans le chef du Client à une quelconque indemnité, à des dommages et intérêts ou à une résiliation du contrat.

8. Stock et Délais de conservation

- 8.1.** Le Client sera informé à la commande des délais de conservation des produits demandés.
- 8.2.** Le Client est responsable de la gestion des délais de conservation des produits commandés. Dès lors, aucun remboursement ni aucune reprise de marchandise ne pourra être effectué en cas de dépassement des délais de conservation.

9. Livraison

- 9.1.** La livraison ne peut intervenir qu'une fois la commande validée par le Client et le paiement effectué dans son intégralité. Dès la réception du paiement, BON & BON s'engage à effectuer la livraison de la commande dans les plus brefs délais et/ou selon les conditions établies avec le Client.
- 9.2.** BON & BON se réserve le droit de refuser toute commande d'un client avec lequel un litige en cours existerait.
- 9.3.** Les frais, conditions et délais de livraison sont convenus de commun accord avec le Client et sont indiqués dans l'offre préalablement validée.
- 9.3.1.** Les délais de livraison sont mentionnés à titre indicatif. Un retard dans la livraison ne peut en aucun cas donner lieu à l'annulation d'une commande.
 - 9.3.2.** Si des délais de rigueur ont été fixés par les parties, BON&BON ne pourra être tenue responsable du retard imputable au client et notamment un retard dû à une modification de la commande par le Client ou à un défaut de paiement des factures échues. Si des livraisons échelonnées ont été prévues par les parties, chacune d'elle doit être considérée comme constituant un contrat distinct de telle sorte que les événements qui affectent une livraison restent sans effet sur une livraison ultérieure.
 - 9.3.3.** Les délais de livraison restent tributaires des stocks disponibles auprès des fournisseurs de BON & BON. BON & BON ne pourra être tenu responsable d'un allongement des délais de livraison lié à l'approvi-

sionnement auprès de ces fournisseurs.

9.4. La livraison sera effectuée par BON & BON, un transporteur ou la poste à l'adresse convenue avec le Client dans l'offre.

9.4.1. En cas d'absence du client lors de la livraison, le Client sera informé des possibilités de retrait de sa commande mises à sa disposition par le transporteur ou par la poste. Dans ce cas, le retrait de la marchandise est à la charge du Client.

10. Réclamations

10.1. En signant le bordereau de livraison, le Client accepte les produits livrés en l'état et dès lors aucune réclamation relative à des dommages subis durant le transport ne sera acceptée.

10.2. Il est de la responsabilité du Client d'effectuer toutes vérifications et de faire toutes réserves détaillées à l'arrivée du matériel et d'exercer, le cas échéant, tous recours contre le transporteur. À la réception des marchandises, le Client doit immédiatement vérifier leur état et leur conformité par rapport au contrat.

10.3. Toutes réclamations relatives à un défaut des marchandises livrées, à une inexactitude dans les quantités ou à une référence erronée par rapport à la commande confirmée par BON & BON doivent être formulées par écrit dans un délai de 3 jours à réception des marchandises, à défaut de quoi le droit à la réclamation cessera d'être acquis.

11. Responsabilité et force majeure

11.1. Si non stipulé autrement dans ces conditions ou dans des provisions légales obligatoires, la responsabilité de BON & BON sera limitée à la valeur du montant de la commande.

11.2. BON & BON ne peut être tenu responsable pour des pertes et dommages qui pourraient découler d'un retard de livraison ou une non-exécution de ces obligations comme mentionné dans les conditions, en cas de force majeure, comme grève, guerre, accidents, vol, feu, ou manquements dus aux fournisseurs de BON & BON. Dans ce cas, BON & BON mettra tout en œuvre pour informer le Client et rectifier la situation afin de le satisfaire le plus vite possible.

12. Présentoirs BON & BON

12.1. BON & BON met gratuitement à disposition de ses partenaires revendeurs les présentoirs en aluminium BON&BON.

12.2. Les présentoirs restent l'entière propriété de BON & BON durant toute la durée de la collaboration. Le présentoir devra être restitué à BON & BON en bon état.

12.3. Le partenaire est responsable du/des présentoir(s) pendant la durée de la collaboration et s'engage à payer une caution de 300€ HTVA par présentoir. Cette caution lui sera restituée en fin de collaboration si BON & BON récupère le(s) présentoirs en bon état.

12.4. BON & BON se réserve le droit de refuser le prêt d'un présentoir ou de le récupérer à tout moment en cas de litige ou de défaut de paiement de factures échues.